

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et dix-sept août à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

**Absents excusés** : Jean-Claude CHABAUD

**Convocation en date du 11/08/2023**

**Nombre de membres en exercice : 7**

**Présents : 6**

**Objet : DEMANDE DE MR VERNISSE DE RENOVER UNE FONTAINE SITUEE SUR LE DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur VERNISSE a transmis à la Mairie deux devis de rénovation de l'ancienne fontaine située devant chez lui mais appartenant au domaine communal. Mr VERNISSE demande si la commune peut prendre en charge les travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur cette demande.

Du débat autour de cette initiative sont ressortis les éléments suivants :

- la commune ne souhaite pas réaliser de travaux sur cette ancienne fontaine actuellement : en effet, les travaux sur la commune sont en ce moment nombreux, importants, lourds budgétairement, et les priorités municipales sont actuellement ailleurs,
- si la commune décide un jour de réaliser des travaux de rénovation de cette ancienne fontaine, celle-ci prendra attache avec des professionnels du bâtiment en leur indiquant ses besoins et ses projets.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur VERNISSE a par ailleurs formulé l'hypothèse d'une rétrocession du domaine public vers du domaine privé. Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé, depuis 3 ans, à ce type de manipulation. Cependant, il précise que lorsque la Commune l'a fait, elle y avait un intérêt, dans le cadre de l'intérêt général. Or, dans cette situation, ce n'est pas le cas. Monsieur le Maire ajoute que la politique que la Commune conduit depuis 3 ans vise à préserver les domaines privés et publics communaux. Enfin, cette demande, déjà formulée par d'anciens propriétaires, avait aussi été refusée par une précédente équipe municipale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- valide l'ensemble des éléments présentés,
- refuse de procéder aux travaux de rénovation de l'ancienne fontaine située devant chez Monsieur VERNISSE, sis Chemin des Liesses, Hameau de Lange, et s'oppose à une vente de cette partie du domaine communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 23 août 2023.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

